

**OBJECTIFS :**

Appréhender la réglementation DT-DICT et la réforme anti-endommagement. Identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux.

Se préparer au QCM de contrôle de compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

En accord avec l'arrêté du 22 décembre 2015, permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) au salarié.

**PUBLIC :**

Personnels de l'exécutant des travaux conduisant des engins sur domaine public ou privé.

Tous les personnels intervenant sur des chantiers de travaux urgents.

**PRÉ-REQUIS :**

18 ans minimum

Savoir lire et écrire le français

**CONTENU – DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE :**

1 <sup>ère</sup> Partie de Journée (durée 6 heures)	
MATIN	
<u>Accueil</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour de table, le règlement intérieur</li> <li>• Présentation de l'AIPR, le déroulé de la journée.</li> <li>• La procédure de certification</li> </ul>	
<u>La réglementation et les différents acteurs</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction : le contexte en France, exemples de dommages, les 2 catégories de réseaux</li> <li>• La réforme anti-endommagement (DT-DICT) : Principaux points de repères</li> <li>• Le renforcement des compétences des acteurs : AIPR</li> <li>• Qui doit en disposer ? : les profils Concepteur, Encadrant, Opérateurs</li> <li>• La délivrance de l'AIPR</li> <li>• Le Guichet Unique (les acteurs, demande et analyse des DT-DICT, travaux urgents)</li> <li>• Entraînement au QCM</li> </ul>	
<u>L'endommagement des réseaux</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents réseaux : électricité, gaz, chaleur, eau, télécommunication, d'assainissement, de produits chimiques et hydrocarbures</li> <li>• Entraînement au QCM</li> </ul>	
APRÈS-MIDI	
<u>Les mesures de prévention</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La règle des 4 A</li> <li>• Les dangers électriques</li> <li>• Cas de dommage, d'arrêt de chantier</li> <li>• Entraînement au QCM</li> </ul>	
<u>Les règles métier</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le positionnement des réseaux</li> <li>• Les réseaux enterrés et grillages avertisseurs</li> <li>• Les 3 classes de précision des réseaux : les incertitudes maximales de localisation</li> </ul>	

- Les distances limites de terrassement
- La cartographie
- La localisation des ouvrages
- Entraînement au QCM

Le déroulement d'un chantier

- L'exécution des travaux, les étapes
- Localiser les réseaux et la zone d'emprise des travaux : marquage-piquetage, technique à ciel ouvert

Entraînement au QCM

**2<sup>nd</sup>e Partie de Journée (durée 1 heure)**

Passage du test Opérateur sur la plateforme nationale du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

**PROFIL DES INTERVENANTS :**

Formateur professionnel d'adultes justifiant de compétences en travaux publics et habilité AIPR

**NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :**

Gil GUERMEUR

**MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes.  
Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.  
Salle de cours équipée de moyens multimédias.

**DATES DE FORMATION :**

Veuillez consulter le centre de formations AFA.

**DURÉE :**

7H00 dont 1h00 de test AIPR Opérateur

**LIEU DE FORMATION :**

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT  
Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR  
Au sein de votre entreprise (en intra)

**MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :**

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.  
Evaluation des compétences par un test QCM « Opérateur », le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes.

**SANCTION VISÉE :**

Attestation de fin de formation  
Attestation de compétences, en cas de réussite à l'examen.

Cette attestation est valable 5 ans